

BULLETIN D'INSCRIPTION VOYAGE 2021 DE L'ASSOCIATION SENGA ELEINAD

Balade Irlandaise Au départ de Lyon du 20 au 27/05/2021

A RETOURNER AVEC LE 1^{ER} VERSEMENT A L'AGENCE « QUARTIER LIBRE »
Inscription ouvertes dès à présent

✓ COORDONNEES

Noms et Prénoms des participants au voyage

Nom	Prénom	Date de naissance

Adresse complète :

+ ☎ Fixe :

Portable :

Courriel :

✓ PRESTATIONS

Type de chambre : Individuelle Double (1 grand lit) Twin (2 lits)
Supplément Chambre individuelle : 220 €

Si personne seule :

✓ Je souhaite partager ma chambre avec :

Nom :

Prénom :

✓ Je préfère prendre une chambre individuelle : oui / non

✓ PRIX (à compléter au besoin pour l'assurance et la chambre individuelle)

Libellé	Prix unitaire
Forfait	1 450 €
Assurance rapatriement	
Chambre individuelle	
TOTAL	€

IMPORTANT : le tarif ci-dessus nécessite un minimum de **20 participants**.

Si ce minimum n'est pas atteint, le voyage sera annulé.

▪ **Assurance assistance rapatriement : 15 € par personne**

Voir aussi avec votre organisme bancaire si votre carte de crédit comporte ou non cette assurance.

▪ **Assurance annulation-bagages** : est comprise dans le prix du voyage

✓ **ACOMPTES / VERSEMENTS**

→ Règlement par CB par téléphone auprès de Quartier Libre (04 78 53 39 28) ou par chèque à l'ordre de Quartier Libre

Adresse : Quartier Libre – A l'attention de Pierre-Emmanuel – 20 Boulevard Eugène Deruelle – 69432 LYON Cedex 03

Montant par personne :

- ✓ Acompte à verser à l'inscription : 150 €
(Pour valider votre inscription)
- ✓ Solde à régler pour le **01/04/2021** : 1300 €

Vous pouvez verser le solde (1300 euros) en plusieurs fois, soit tous les mois (le solde divisé par le nombre de mois restant), ou à votre convenance avant le 01/04/2021.

✓ **CONDITIONS D'ANNULATION**

Annulation : le remboursement des sommes versées interviendra déduction faite des montants (frais d'annulation) précisés ci-dessous à titre de dédit en fonction de la date d'annulation par rapport à la date de départ :

• Jusqu'au 20/04/21 : 200 € par personne de frais de dossier

Au-delà, voir la rubrique 5 – b) dans les conditions particulières de vente ci-dessous

En cas d'annulation la prime d'assurance éventuellement souscrite ainsi que la franchise ne sont jamais remboursables.

Dès la confirmation et la signature du présent contrat par le Client, ce dernier déclare accepter sans réserve les modalités et frais d'annulation indiqués au paragraphe ci-dessous.

✓ **FORMALITES**

Pour les ressortissants français : **Carte d'identité Nationale ou Passeport en cours de validité.**

Merçi de joindre une copie du document d'identité que vous prendrez pour votre voyage.

Je soussigné (nom, prénom)
agissant tant pour moi-même que pour le compte des autres personnes inscrites, certifie
avoir pris connaissance des conditions générales et particulières de vente de voyages et
des détails du produit acheté.

(Lire les conditions particulières de ventes ci-dessous)

Date : Le

Mention « lu et approuvé » :

Signature :



IMPORTANT : Les participants doivent être membres de l'Association, et être à jour de leur cotisation annuelle 2020 (20 € par famille)

Vous devez donc adresser une copie de votre inscription au voyage, accompagné de votre chèque d'adhésion pour l'année 2020 à l'adresse : Association « Senga Eleinad » 2 rue du Dr Duby 01000 Bourg-en-Bresse.

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE

1. PRIX

Les prix indiqués dans notre proposition ont été établis sur les informations connues à la date d'édition du contrat. Nos prix sont calculés de manière forfaitaire incluant un ensemble de prestations décrites dans le programme. Ils sont basés sur une durée qui ne correspond pas nécessairement à un nombre déterminé de journées entières et de nuits.

Révision des prix. Les prix indiqués ont été déterminés en fonction des données économiques suivantes :

- Coût du transport lié notamment au coût du carburant et au taux de change devises étrangères / Euro,

- Redevances et taxes afférentes aux prestations composant le forfait telles que taxes d'atterrissage, de survol, d'embarquement et de débarquement, dans les ports et les aéroports,
- Taux de change appliqué au voyage ou au séjour concerné. Notre contrat indique les données économiques dont la variation est susceptible d'entraîner une révision de nos prix. Il précise le cours de la ou des devises retenu comme référence pour l'établissement de nos prix, le montant des taxes et redevances, ou bien la date à laquelle ces données ont été prises en considération,

En cas de modification significative de l'une et/ou l'autre de ces données, nous nous réservons le droit de modifier nos prix de vente jusqu'à 20 jours du départ. En ce cas, la variation du montant des taxes et redevances et/ou du coût du transport et/ou de la devise sera intégralement répercutée dans nos prix. Dans le cas d'une hausse du prix de plus de 8%, le voyageur aura le choix entre l'acceptation de l'offre proposée ou l'annulation sans frais.

Variation du cours des devises. La variation du taux de change de la devise concernée s'appliquera selon les conditions mentionnées sur la proposition tarifaire et le contrat.

Variation du coût du transport, du carburant, des taxes, des redevances. Toute variation de ces données sera intégralement répercutée dans le prix de vente du voyage.

2. RÉSERVATION ET PAIEMENT

Sauf disposition contraire des conditions particulières à chaque programme, Quartier Libre reçoit du client au moment de la réservation, une somme égale à 30 % du prix total du voyage. **Un acompte immédiat** sera par contre exigé dans le cas particulier d'une demande pour un vol spécifique si elle est accordée par Quartier Libre. Dans ce cas, le client est informé qu'en cas d'annulation totale ou partielle du groupe, cet acompte ne sera pas remboursable, quelle que soit la date d'annulation. Des frais spécifiques seront appliqués comme indiqué dans l'article 5, ainsi que les frais spécifiques de la compagnie aérienne.

Sauf dispositions contraires des conditions particulières, le paiement du solde du voyage doit être effectué 45 jours avant la date de départ. Le client n'ayant pas versé le solde à la date convenue est considéré comme ayant annulé son voyage sans qu'il puisse se prévaloir de cette annulation. Les frais d'annulation seront alors retenus conformément à l'article 5 de nos conditions de vente. Pour les inscriptions de participants intervenant moins de 45 jours avant la date de départ, le règlement intégral du prix est exigé lors de l'inscription. En cas d'inscription tardive, les documents de voyage pourront être remis aux clients à l'aéroport.

3. MODIFICATION DU DOSSIER PAR LE CLIENT AVANT LE DÉPART

Toute modification de dossier avant le départ entraînera les frais suivants, en aucun cas remboursables, ainsi que, le cas échéant, des frais de modification de nom ou de réémission de billet. Tout report de date sera considéré comme une annulation suivie d'une nouvelle réservation et entraînera des frais selon le barème détaillé de l'article 5.

- Jusqu'à 31 jours avant le départ : 45€ par pers.
- De 30 à 15 jours avant le départ : 90€ par pers.
- De 14 à 8 jours avant le départ : 155€ par pers.
- A partir de 7 jours avant le départ : considéré comme une annulation.

4. CESSIION DU CONTRAT

Le cédant doit impérativement informer Quartier Libre de la cession du contrat par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard 8 jours avant le début du voyage (31 jours pour une croisière), en indiquant précisément le nom et

l'adresse du cessionnaire et participant au voyage, et en justifiant que celui-ci remplisse les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour (mode d'hébergement et de pension identiques, même formule de voyage, même nombre de passagers). Cette cession entraîne conformément à l'article 18 de la loi du 13 juillet 1992 les frais suivants à acquitter par le cédant :

- Jusqu'à 31 jours avant le départ : 45€ par pers.
- De 30 jours à 15 jours avant le départ : 90€ par pers.
- De 14 jours à 8 jours avant le départ : 155€ par pers.

- A partir de 7 jours avant le départ : considéré comme une annulation.

Dans certains cas (sur justificatifs) les frais de cession pourront être plus élevés, par exemple en cas de réémission de billet.

5. ANNULATION DU CLIENT AVANT LE DÉPART

a) Annulation totale du groupe :

L'annulation de plus de 20% du nombre de participants est considérée comme une annulation totale. Il sera retenu les frais d'annulation suivants :

- Jusqu'à 61 jours avant le départ : 15% du montant total du voyage.
- Entre 60 et 31 jours avant le départ 50% du montant total du voyage.
- A partir de 30 jours avant le départ 100% du montant total du voyage.
- Dans tous les cas : 100% des frais déjà engagés par Quartier Libre à la date d'annulation (billets d'avion, acomptes terrestres, etc.)

b) Annulation partielle du groupe :

Le remboursement des sommes versées interviendra déduction faite des montants (frais d'annulation) précisés ci-dessous à titre de dédit en fonction de la date d'annulation par rapport à la date de départ :

- Jusqu'à 31 jours avant le départ : 200€ par personne.
- Entre 30 et 21 jours avant le départ : 25 % du montant TTC du voyage.
- Entre 20 et 8 jours avant le départ : 50 % du montant TTC du voyage.
- Entre 7 et 3 jours avant le départ : 75 % du montant TTC du voyage.
- Entre 2 jours et le jour du départ : 100 % du montant TTC du voyage.
- Dans tous les cas : 100% des frais déjà engagés par Quartier Libre à la date d'annulation (billets d'avion, acomptes terrestres, etc.)

- Pour un voyage comportant un vol spécifique low cost avec émission à la réservation, la valeur du billet et les frais d'émission s'ajouteront au barème des frais d'annulation jusqu'à 21 jours du départ.

Les frais d'annulation peuvent être couverts par l'assurance annulation.

c) Le prix par personne sera revu en fonction du nombre de participants restants, en sus des frais d'annulation.

d) En cas d'annulation, les frais de dossier, les primes d'assurance, les frais de visa et les entrées pour tout programme thématique ne sont jamais remboursables.

e) Quartier Libre se réserve le droit de facturer des frais d'annulation supplémentaires si les fournisseurs partenaires et les compagnies aériennes font figurer dans leurs conditions d'annulation des frais plus élevés que ceux mentionnés ci-dessus.

f) **Taxes aériennes et surcharge carburant** : en fonction de la compagnie aérienne, les taxes (tout ou partie) – notamment la surcharge carburant – ne sont pas remboursables. Le montant non remboursable sera communiqué à la date d'annulation. En cas de non présentation à l'aéroport le jour du départ, et pour quelque raison que ce soit, aucun remboursement ne pourra être exigé.

6. ANNULATION DU FAIT DE L'ORGANISATEUR

Le client ne pourra prétendre à aucune indemnité si l'annulation du voyage est imposée par des circonstances de force majeure ou pour des raisons tenant à la sécurité des voyageurs. De même, le client ne pourra prétendre à aucune indemnité si l'annulation du voyage intervient pour insuffisance du nombre de participants à plus de 20 jours du départ pour le transport aérien vols spéciaux sur dates spécifiques : 80 pers.).

7. INTERRUPTION DE VOYAGE

Tout voyage interrompu, abrégé ou toute prestation non consommée du fait du client, quelle qu'en soit la cause, ne donnera droit à aucun remboursement.

8. RESPONSABILITÉ DU CLIENT

Si le client ne se présente pas aux heures et lieux mentionnés sur la convocation de départ, de même s'il ne peut présenter les documents de police ou de santé exigés pour son voyage (passeport, visa, carte d'identité, certificat de vaccination...), aucun remboursement ne sera possible.

Quartier Libre ne peut être tenu pour responsable d'un retard de pré-acheminement aérien, ferroviaire ou terrestre qui entraînerait la non-présentation du passager au départ, pour quelque raison que ce soit, même si ce retard résulte d'un cas de force majeure, d'un cas fortuit ou du fait d'un tiers.

9. TRANSPORT AÉRIEN

Responsabilité des transporteurs.

Les conséquences des incidents pouvant survenir lors de l'exécution du transport aérien sont régies par les dispositions de la convention de Montréal et/ou par les réglementations locales régissant les transports nationaux du pays concerné. Quartier Libre ne saurait voir sa responsabilité se substituer à celles des transporteurs assurant les transferts ou le transport de passagers.

Transport aérien.

- Retards : des retards peuvent avoir lieu en raison de l'intensité du trafic aérien, des nombreuses rotations des appareils, des impératifs de sécurité et d'événements indépendants de notre volonté (grèves, incidents techniques...). En conséquence, nous conseillons à nos clients de ne prévoir aucun engagement dans les 48h suivant le retour du voyage. Si par suite de l'arrivée tardive, du retard ou de l'annulation d'un vol, la nuit prévue et/ou le transfert à l'hôtel ne pouvaient être assurés, le client ne pourrait prétendre à un quelconque remboursement ni pour la chambre non utilisée, ni pour les frais de taxi engagés par lui-même. Ce retard, imputable à la compagnie aérienne, ne permettrait pas à Quartier Libre d'obtenir un remboursement des prestations et repas non utilisés, Quartier Libre ne pouvant se substituer à la responsabilité de la compagnie aérienne. De même, en cas de panne ou d'incident technique du fait du transporteur aérien nécessitant un hébergement près de l'aéroport, pris en charge par le transporteur, et de ce fait pouvant modifier la durée du voyage, le client ne pourra prétendre à aucun remboursement ni dommages et intérêts.

- Modification des informations : Quartier Libre est titulaire des horaires des compagnies aériennes qui peuvent être modifiés jusqu'au départ. Ces changements imposés par le trafic aérien, la rotation des appareils, l'annulation d'un vol, les impératifs de sécurité ou autres, ne peuvent entraîner d'indemnisation à quelque titre que ce soit du fait de la modification de la durée du voyage. Si en raison des horaires imposés par les compagnies aériennes la première et la dernière journée se trouvent écourtées par une arrivée tardive ou un départ matinal, aucun remboursement ne pourra avoir lieu. Quartier Libre ne peut également être tenu pour responsable des frais consécutifs à des modifications d'horaires du transport aérien ayant des répercussions sur les réservations engagées directement par le client

(pré/post-acheminements, parking, hôtel, location de voiture ou toute autre prestation).

- Correspondances : conformément aux conventions internationales, les correspondances ne sont pas garanties, même dans le cas d'un pré et post acheminement émis sur un même billet. Aucune indemnisation ne pourra être accordée.

- Vol direct : un vol direct est un vol sans changement d'appareil depuis l'aéroport de départ jusqu'à celui de destination ; un atterrissage intermédiaire peut éventuellement avoir lieu pour des raisons techniques ou pour l'embarquement ou le débarquement de passagers. Une compagnie régulière low cost est considérée comme une compagnie régulière à part entière (avec application de conditions de règlement et d'annulation spécifiques).

- Vols spéciaux : Quartier Libre se réserve le droit de substituer in extremis, suite à des problèmes de remplissage du vol concerné ou de la chaîne à laquelle ce vol est rattaché, à des problèmes de sécurité, de météorologie et autres cas de force majeure, un acheminement charter par vol régulier - ou le contraire - à destination du même pays, sans que ceci soit considéré comme une rupture de contrat entraînant un dédommagement. Si, pour une raison opérationnelle, ou si le nombre de passagers pour assurer le départ d'un aéroport en particulier n'est pas atteint, Quartier Libre utiliserait alors un autre aéroport et prendrait en charge le transport terrestre jusqu'à l'aéroport de substitution, sans que le client puisse prétendre à un quelconque dédommagement.

- Bagages : chaque compagnie aérienne a sa propre politique concernant les bagages en soute et en cabine. Il est de la responsabilité du client de vérifier le poids et les dimensions de ses bagages sur le site de la compagnie.
- Refus d'embarquement : une compagnie peut refuser l'embarquement à tout passager pouvant menacer la tranquillité ou la sécurité de son vol. Toute annulation de la part du client consécutive à une modification du plan de vol de Quartier Libre entraînera les frais d'annulation repris dans l'article 5.

10. FORCE MAJEURE

Quartier Libre est dérogé de toute responsabilité lorsque l'annulation ou la modification essentielle d'un voyage - avant le départ ou à destination - est imputable à un cas de force majeure (événements climatiques, sanitaires ou naturels...), à des mesures liées à la sécurité des voyageurs, à la faute du client ou au fait d'un tiers étranger à la fourniture des prestations. Dans l'hypothèse où sa responsabilité est engagée, Quartier Libre bénéficie toujours des mêmes exclusions et/ou limitations de responsabilité que les fournisseurs de services. On entend par force majeure tout événement extérieur aux parties, présentant un caractère à la fois imprévisible et insurmontable, qui empêche soit le voyageur, soit le voyageur ou les prestataires de services impliqués dans la réalisation du voyage, d'exécuter tout ou partie des obligations prévues par le contrat. De convention expresse, il en sera notamment ainsi en matière de grève des moyens de transport, du personnel hôtelier, des aiguilleurs du ciel, insurrection, émeute et prohibition quelconque édictée par les autorités gouvernementales ou publiques, de conditions climatiques, géographiques, sanitaires et politiques du pays d'accueil.

11. HÔTELLERIE

- Classification : Quartier Libre retranscrit la classification des hôtels - par étoiles ou par catégories - validée par les ministères de tourisme locaux, selon des normes différentes des normes françaises. L'appréciation que Quartier Libre accorde à chaque établissement découle directement du bilan annuel des fiches d'appréciations retournées par ses clients ; les critères gardant toute leur signification, mais aucun parallèle ne devant être fait d'un pays à l'autre.
- Libération des chambres : selon les pratiques de l'hôtellerie internationale, les participants doivent libérer leur chambre avant 10h le jour du départ, quelle que soit l'heure effective du départ. Pour l'arrivée, les chambres sont attribuées à partir de 16 heures, quelle que soit l'heure effective d'arrivée.
- Chambres individuelles : sont toujours moins bien situées et plus petites que les chambres doubles, bien que plus chères.
- Chambres triples et quadruples : sont en réalité des chambres doubles dans lesquelles on ajoute un ou deux lits (d'appoint le plus souvent, de type pliant, lit de camp ou canapé-lit) qui réduit considérablement l'espace et le confort. Ces chambres sont dans tous les cas en demande et ne sont pas garanties formellement.
- Restauration : d'une manière générale, les repas non compris dans le prix du voyage sont mentionnés en libre. En cas d'arrivée tardive, le dîner sera servi sous forme d'assiette froide ou de snack léger. En cas de départ très matinal, le petit déjeuner ne sera pas obligatoirement servi ou se résumera à une boisson chaude et un biscuit.

12. INFORMATIONS GÉNÉRALES

a) Aptitude au voyage : compte-tenu des difficultés inhérentes à certains voyages, séjours ou circuits et de l'autonomie physique et psychique qu'ils impliquent, Quartier Libre se réserve la possibilité de refuser toute inscription qui leur paraîtrait non adaptée avec les contingences de tels voyages, séjours ou circuits. Le cas échéant, le client devra produire un certificat médical d'aptitude en ce sens. La garantie de la compagnie d'assurance n'est pas acquise s'il s'avère que l'état de santé physique ou moral de cette personne ne lui permettait pas un tel voyage.

b) Quartier Libre n'est aucunement responsable ni des conseils d'achat donnés par les guides et chauffeurs, ni des achats effectués sur place, ni des pourboires donnés.

c) Quartier Libre n'est aucunement responsable de toute excursion, location de véhicule, activité sportive, visite ou autre, effectuée par un intermédiaire ou prestataire choisi directement par le client sans aucun recours au bureau local de représentation du vendeur.

d) Autocars : les autocars locaux ne sont souvent équipés que d'une seule porte à l'avant et n'ont

parfois pas de sanitaires ou les sanitaires ne sont pas accessibles pour des raisons de sécurité.

e) Perte / recherche d'objets : Quartier Libre n'autorise pas ses guides à compromettre l'organisation d'un circuit pour la recherche d'objets oubliés en cours de route. D'autre part, en raison de nombreux problèmes rencontrés par le passé, Quartier Libre ne prendra en considération aucune demande de recherche d'objets oubliés au retour du voyage.

f) Durée du voyage : le transport aérien peut se faire aussi bien tôt le matin que tard le soir, dans un sens comme dans l'autre. En conséquence, la première et la dernière journée du circuit ne sont pas des jours consacrés aux visites, mais des jours de transport uniquement.

13. MODIFICATIONS DU VOYAGE

Il peut arriver que Quartier Libre soit amené, pour des raisons indépendantes de sa volonté, à changer les hôtels ou bateaux désignés dans la confirmation, même après le début du voyage. Dans ce cas, Quartier Libre fera tout son possible pour offrir au client des prestations au moins équivalentes à celles prévues initialement. Toutes modifications mineures, apportées au programme peuvent être faites sans demande de confirmation auprès du voyageur.

L'ordre des visites, des excursions et des soirées pourra être modifié sur place, mais le contenu du programme sera respecté dans son intégralité. De même, le sens des circuits pourra être modifié mais toutes les visites et étapes seront respectées dans la mesure du possible ; dans ce cas, le client ne pourra obtenir d'autre indemnité que le remboursement des prestations non exécutées et non remplacées.

Modifications particulières : en raison des aléas toujours possibles dans les voyages, les participants sont avertis que ce qui leur est décrit constitue la règle, mais qu'ils peuvent constater et subir des exceptions dont Quartier Libre les prie, par avance, de l'en excuser. Les fêtes tant civiles que religieuses, les grèves et les manifestations dans les pays visités sont susceptibles d'entraîner des modifications dans les visites ou excursions, dont Quartier Libre ne peut être tenu pour responsable.

De même, Quartier Libre ne peut être tenu pour responsable d'événements climatiques susceptibles de perturber le bon fonctionnement de loisirs ou de prestations de services.

Enfin, bien que toutes les activités mentionnées dans les descriptifs aient été confirmées par nos prestataires, il peut arriver, pour des raisons indépendantes de la volonté de Quartier Libre, que ces activités et autres prestations soient suspendues sans que Quartier Libre en ait été avisé. Quartier Libre ne pourrait être tenu pour responsable dans le cas où de tels incidents se produiraient.

14. RÉCLAMATIONS

L'étude des dossiers de réclamation portera uniquement sur les éléments contractuels de la réservation. Aucune appréciation d'ordre subjectif ou personnel ne sera prise en compte. Pour être recevable, toute réclamation devra d'abord avoir été expressément formulée sur place à notre représentant local. Chaque fois que cela est possible au cours du voyage, et seulement si la réclamation est justifiée, une compensation est proposée directement sur place ; elle tient lieu dans ce cas de dédommagement. Si aucun arrangement local n'est trouvé, le client devra adresser sa réclamation à son agence de voyages, qui nous la transmettra dans un délai de 21 jours suivant la fin du séjour sous pli recommandé. Passé ce délai, Quartier Libre refusera de prendre en considération quelque réclamation que ce soit. A défaut d'une réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours ouvrés, le client peut saisir le médiateur du tourisme dont les coordonnées et les modalités de saisine sont disponibles sur le site www.mtv.travel. La fiche d'appréciation, quant à elle, a pour but de nous aider à maintenir la qualité de l'ensemble des prestations et ne donne pas forcément lieu à une réponse écrite.

15. FORMALITÉS

Les formalités indiquées s'adressent aux personnes de nationalité française. Consulter les consulats concernés pour les autres cas. Entre l'édition de la proposition et la date de départ, les réglementations des pays et les formalités sanitaires peuvent changer sans préavis. Il est recommandé au client de vérifier ces informations sur les sites www.diplomatie.gouv.fr, www.pasteur.fr. Chaque voyageur doit respecter strictement les formalités prescrites et notamment disposer des pièces d'identité requises. Il appartient au client d'accomplir toutes les formalités en supportant

les frais, et de s'assurer que la civilité, les noms et prénoms figurant sur tous ses documents de voyage correspondent exactement à ceux figurant sur sa pièce d'identité, pour lui-même et pour le mineur l'accompagnant.

Si Quartier Libre doit faire établir des documents pour le compte du client (visa, carte de tourisme, etc.), il le fera sur la base des informations transmises par l'agence de voyages ou par le client, sous le contrôle et la responsabilité du client. Quartier Libre ne pourra être tenu pour responsable de l'inobservation par le client de l'une de ses obligations, notamment dans le cas où le client se verrait refuser l'embarquement ou le débarquement, et/ou infliger une amende.

Visa russe

Quartier Libre décline toute responsabilité en cas de refus du consulat russe de délivrer un visa à cause de la non-conformité des documents remis et/ou le non-respect des délais impartis et des procédures par le client. Les frais d'obtention du visa ne sont pas remboursables en cas d'annulation de la part du client si la procédure d'obtention est déjà engagée et/ou à partir de 60 jours avant le départ, ou en cas de non-délivrance du visa.

16. ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE

Les voyages S.R.V. QUARTIER LIBRE, licence 069-95-007, organisateurs, sont obligatoirement couverts par une assurance Responsabilité Civile Professionnelle (MMA police n°145416825) couvrant les conséquences de sa Responsabilité Civile Professionnelle, établi conformément aux nouvelles dispositions du code du tourisme.

S.R.V. QUARTIER LIBRE

Siège social : 20 boulevard Eugène Deruelle 69003 LYON

LYON

S.A.S. au capital de 100 000 euros

Garantie financière : APST - 15 avenue Carnot

75017 PARIS

RCS Lyon : B 384 149 993

TVA : FR 723841499300048

APE : 7911Z

Edition du 30/06/2018